

# CHARTRE

DES LAÏCS EN MISSION ECCLÉSIALE  
DU DIOCÈSE DE NANTERRE

## Sommaire

INTRODUCTION PAR MGR MATTHIEU ROUGÉ	3
L'HISTORIQUE	5
LES FONDEMENTS DE L'APPEL DES LME	11
LES MODALITÉS DE L'APPEL	13
LA LETTRE DE NOMINATION ET LA LETTRE DE MISSION	17
LA FORMATION	23
L'ACCOMPAGNEMENT ET LE RESSOURCEMENT	25

## Lexique

LE RENOUVELLEMENT ET LA FIN DE MISSION	29
<b>ADN</b> : Association Diocésaine de Nanterre	
<b>AEP</b> : Aumônerie d'Enseignement Public	
<b>EAP</b> : Équipe d'Animation Pastorale	
<b>JMJ</b> : Journées Mondiales pour la Jeunesse	
<b>LCE</b> : Laïcs en Charge Ecclésiale	
<b>LME</b> : Laïcs en Mission Ecclésiale	
<b>OGEC</b> : Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique	

## Introduction



Chers laïcs en mission ecclésiale,

Votre engagement au service de l'Évangile constitue une des grâces de notre diocèse.

En vertu de votre baptême et de votre confirmation, dans l'élan de votre vie eucharistique, vous prenez part d'une manière magnifique à la mission qui nous vient du Christ lui-même.

Puisse cette charte vous aider à remplir votre mission dans la joie et dans la paix. Puissiez-vous trouver dans la Parole de Dieu, dans la prière et dans le partage fraternel les forces dont vous avez besoin pour mettre en œuvre l'appel reçu.

Sachez que votre évêque, heureux de vous avoir envoyé en mission, prie pour vous et rend grâce à Dieu de ce qu'Il vous donne d'accomplir.

✠ **Mgr Matthieu Rougé,**  
évêque de Nanterre



Messe d'envoi en mission des nouveaux LME à la cathédrale de Nanterre en septembre 2018

## Historique

*« Il y a, certes, diversité de dons spirituels, mais c'est le même Esprit ; diversité de ministères, mais c'est le même Seigneur ; diversité d'opérations, mais c'est le même Dieu qui opère tout en tous. À chacun la manifestation de l'Esprit est donnée en vue du bien. »*

1 Co 12, 4-7

**1966** : Création du diocèse de Nanterre.

**1986** : Mgr Favreau, évêque de Nanterre, signe les premières lettres de mission pour les laïcs.

**1986** : Temps annuel de ressourcement des laïcs ayant reçu une lettre de mission autour de leur évêque et du vicaire général chargé des nominations.

**1988** : Reconnaissance officielle de l'existence des « Laïcs en Charge Ecclésiale ».

Toutes ces collaborations ont marqué les travaux du premier synode du diocèse de Nanterre, « À cause de l'Évangile » (1 Co 9, 23), de 1990 à 1992.



M<sup>r</sup> Favreau



une assemblée synodale



## 1 – Les Laïcs en Charge Ecclésiale

Ce sont « des hommes et des femmes (célibataires ou mariés, religieuses et religieux non clercs) appelés, qui :

- *au titre de leur baptême et de leur confirmation, vivant de l'eucharistie et pour certains du sacrement du mariage,*
- *acceptent une charge ou une fonction confiée par l'évêque et pour laquelle ils ont manifesté des aptitudes,*
- *s'engagent pour un temps au service de l'Évangile et de l'Église.*

Ils participent à l'exercice de la charge pastorale de l'évêque et de son presbyterium. »<sup>1</sup>

« Une charge ecclésiale pourra aussi être confiée par l'évêque dans les cas suivants :

- *quand les liens entre les autorités civiles et les communautés ecclésiales la rendent nécessaire, les pouvoirs publics reconnaissant le titre de ministre du culte (aumônier) à celui ou celle qui a reçu mission de l'évêque ;*
- *quand la situation nécessite que des laïcs prennent en charge des fonctions non liées à l'ordination mais habituellement exercées par des prêtres. »<sup>2</sup>*

Les LCE exercent des responsabilités dans tous les champs pastoraux, au service de l'annonce de l'Évangile, de la célébration du Salut et du service des frères, auprès de toutes les personnes vers lesquelles ils sont envoyés.

## 2 – La création du Service diocésain pour les Laïcs en Charge Ecclésiale

C'est en 1992, lors du synode, que Mgr Favreau crée le service diocésain pour les LCE pour soutenir les laïcs engagés explicitement au service de la pastorale diocésaine dans l'exercice de leur tâche et de leur foi.

Des décrets synodaux annoncent cette création :

« Pour le bien de l'ensemble, pour répondre aux appels de la mission, pour recenser les disponibilités et pour répondre aux besoins des personnes engagées, il est nécessaire de constituer un service diocésain des LCE avec un responsable diocésain nommé par l'évêque. »<sup>3</sup>

« Les objectifs du service diocésain sont de :

- *répondre aux appels de la mission,*
- *recenser les disponibilités,*
- *répondre aux besoins des LCE, en lien avec les autres services diocésains et les curés des paroisses. »*

En 2010, la dénomination de « Laïc en Charge Ecclésiale » est remplacée par celle de « Laïc en Mission Ecclésiale » afin de faire davantage le lien avec la lettre de mission donnée par l'évêque et tendre vers une plus grande cohérence avec les autres diocèses de France.

## 3 – Les Laïcs en Mission Ecclésiale dans le diocèse de Nanterre aujourd'hui

Les critères pour que la mission relève d'une lettre de l'évêque<sup>4</sup> :

Les missions sont considérées comme confiées par l'évêque à des LME, par délégation de sa charge pastorale, lorsque plusieurs des critères listés ci-dessous sont retenus :

- *l'attention portée au nom de l'Église à sa triple tâche (Annoncer, Célébrer, Servir),*
- *un périmètre géographique qui dépasse le cadre strictement paroissial pour se situer au plan inter-paroissial, du doyenné ou du diocèse,*
- *la transversalité d'une mission paroissiale,*
- *la visibilité et la légitimité nécessaires pour la mission (ex : les foyers d'accueil),*
- *l'autorité vis-à-vis des laïcs et du monde civil nécessaire pour la mission (ex : les responsables d'Aumôneries de l'Enseignement Public vis-à-vis du rectorat),*
- *la responsabilité d'une équipe,*
- *le poids de la charge (la charge devient l'activité principale du LME, pouvant justifier le salariat).*

## ■ Les pastorales dans lesquelles les LME sont en mission<sup>5</sup> :

La liste suivante n'est pas limitative.

L'évêque peut décider, en fonction de ses orientations pastorales et des besoins, d'appeler des laïcs à d'autres missions qui ne sont pas répertoriées ici.

### Pastorale paroissiale

foyers d'accueil,  
adjoints en pastorale  
dans une paroisse,  
responsables de catéchèse  
des paroisses  
de grande taille



### Services diocésains

délégués diocésains  
et responsables  
de commissions  
ou membres d'un service



### Aumôneries de l'Enseignement Public

responsables d'aumônerie,  
adjoints et foyers d'accueil



### Maisons d'Église

délégués diocésains  
et foyer d'accueil



### Enseignement catholique chefs d'établissement



### Pastorale des Étudiants

responsables  
de l'aumônerie  
des étudiants en universités,  
adjoints



### Pastorale des Jeunes

responsable des JMJ,  
LME au service de  
l'évangélisation  
par la musique  
auprès des jeunes



### Missions socio-caritatives

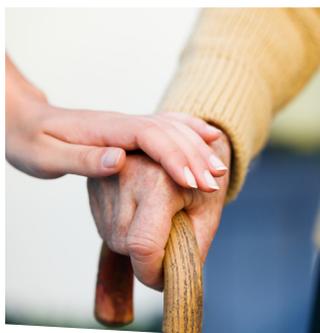
chargé de mission  
pour les réfugiés  
et demandeurs d'asile,  
président et vice-présidents  
du Secours Catholique  
des Hauts-de-Seine



**Pastorale de la Mission ouvrière**  
adjoints en pastorale



**Pastorale des funérailles**  
responsables de l'aumônerie au crématorium



**Pastorale de la santé**  
responsables d'aumônerie des hôpitaux et maisons de retraite



**Pastorale de la prison**  
aumôniers bénévoles ou auxiliaires bénévoles de l'aumônerie de la Maison d'Arrêt de Nanterre



## Les fondements de l'appel des LME

### 1 – L'apostolat et la co-responsabilité de tous les baptisés

L'Église est définie dans la Constitution dogmatique Lumen Gentium du Concile Vatican II, comme « étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est à dire à la fois le signe et le moyen intime de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain »<sup>6</sup>. Mystère d'amour et d'unité, elle a vocation à évangéliser en annonçant la Bonne Nouvelle de l'amour de Dieu pour tous.

Chaque chrétien, en vertu du sacerdoce baptismal, participe à la dignité du Christ : il est prêtre, prophète et roi. En communion avec Dieu, au nom de sa foi, il est appelé à se mettre au service des hommes et du monde et à rendre compte dans la vie quotidienne de l'Esprit qui l'anime. Chacun, au sein de l'Église, est ainsi coresponsable de l'annonce de l'Évangile, selon sa vocation propre.

Le propre de la vocation baptismale des laïcs est d'abord d'être témoins du Christ au cœur du monde, au sein de leur vie familiale, professionnelle, associative, organisation de la société, pour travailler la société de l'intérieur, comme un ferment, « la vocation chrétienne est aussi, par nature, vocation à l'apostolat »<sup>7</sup>.

### 2 – L'appel de quelques-uns

Mais certains laïcs peuvent, au nom de l'Église, se voir confier une mission ecclésiale, pour un temps donné, en fonction de leurs charismes, dons reçus et mis au service de la construction de l'Église et du bien de tous.

De nombreux textes du Magistère encouragent ainsi les évêques à confier des ministères à certains laïcs :



#### ■ Pape Paul VI :

*« ... Les laïcs peuvent aussi se sentir appelés ou être appelés à collaborer avec leurs pasteurs au service de la communauté ecclésiale, pour la croissance et la vie de celle-ci, exerçant des ministères très diversifiés, selon la grâce et les charismes que le Seigneur voudra bien déposer en eux... Il est certain qu'à côté des ministères ordonnés, grâce auxquels certains sont mis au rang des Pasteurs et se consacrent d'une manière particulière au service de la communauté, l'Église reconnaît la place de ministères non ordonnés, mais qui sont aptes à assurer un service spécial de l'Église. »<sup>8</sup>*

## ■ Concile Vatican II :

« Outre cet apostolat, qui concerne tous les chrétiens sans exception, les laïcs peuvent encore, de diverses manières, être appelés à coopérer plus immédiatement à l'apostolat hiérarchique, à la façon de ces hommes et de ces femmes qui étaient des auxiliaires de l'apôtre Paul dans l'Évangile, et, dans le Seigneur, dépensaient un grand labeur. »<sup>9</sup>



## ■ Pape Jean-Paul II :

« Les pasteurs, en conséquence, doivent reconnaître et promouvoir les ministères, les offices et les fonctions des fidèles laïcs, offices et fonctions qui ont leur fondement sacramentel dans le Baptême, dans la Confirmation, et de plus, pour beaucoup d'entre eux, dans le Mariage. En outre, lorsque la nécessité ou l'utilité de l'Église l'exige, les pasteurs peuvent, selon les normes établies par le droit universel, confier aux fidèles laïcs certains offices et certaines fonctions qui, tout en étant liés à leur propre ministère de pasteurs, n'exigent pas cependant le caractère de l'Ordre. »<sup>10</sup>

Par cet appel, les laïcs deviennent participants à la mission du Christ : ils reçoivent un ministère stable<sup>11</sup> et une responsabilité reconnue en vertu du sacerdoce commun des baptisés. Ils sont Laïcs en Mission Ecclésiale.

Il s'agit donc, comme pour tout ministère, d'un service qui engage ces laïcs d'une façon particulière<sup>12</sup>. Par exemple, un LME, responsable d'une aumônerie d'hôpital, n'agit pas seulement au nom de sa foi, en tant que baptisé : il agit au nom de l'Église et sa mission doit être perçue comme l'attention de l'Église pour les malades. Jésus, le vrai Bon Samaritain, a pris soin du blessé et a demandé à l'Église de prendre soin, à son tour, du monde.

## 3 – Une mission vécue en collaboration avec les ministres ordonnés

Cette collaboration des LME au ministère ecclésial, dans un domaine particulier, est une grâce particulière vécue par l'Église en notre temps. Elle révèle combien l'Église est « une communion organique, analogue à celle d'un corps vivant et agissant : elle se caractérise par la présence simultanée de la diversité et de la complémentarité des vocations et conditions de vie, des ministères, des charismes et des responsabilités »<sup>13</sup>.



## ■ Pape Benoît XVI (visite pastorale à la paroisse romaine San Giovanni della Croce) :

« Il ne s'agit pas seulement de faire face au manque de prêtres, mais il importe de mettre en œuvre une véritable coresponsabilité des laïcs dans l'agir de l'Église. Cela exige un changement de mentalité concernant particulièrement les laïcs, en ne les considérant plus seulement comme des "collaborateurs" du clergé, mais en les reconnaissant réellement comme "coresponsables" de l'être et de l'agir de l'Église, en favorisant la consolidation d'un laïcat mûr et engagé. »<sup>14</sup>

En vivant une collaboration étroite au service de la mission, prêtres, diacres et LME ont à reconnaître le champ respectif de l'autorité de chacun.



## Les modalités de l'appel

Avant la phase d'appel, il est important que tous les acteurs pastoraux aient le souci de « repérer » des personnes susceptibles d'être appelées à une mission d'Église :

- en repérant des personnes qui participent déjà activement à la vie de la communauté, qui témoignent d'une vie de prière et sacramentelle, qui ont des qualités et compétences qui pourraient être mises au service de l'Église diocésaine,
- en prêtant attention à la vie de ces personnes : certaines peuvent disposer d'une plus grande disponibilité à un moment de leur vie ; d'autres peuvent éprouver le besoin d'un complément de salaire...

Ces nouvelles situations pourraient justifier, si toutes les autres conditions sont requises, l'appel à une mission ecclésiale, salariée si besoin. Ces personnes pourront être sensibles à un appel, venant de l'Église locale, auquel elles n'auraient pas songé.

## 1 – La mise en œuvre de l'appel d'un LME à une mission

Avant l'appel d'un laïc, le délégué diocésain pour les Laïcs en Mission Ecclésiale s'assure que les différentes étapes établies en collaboration avec le curé et/ou le délégué diocésain spécifique, se déroulent, dans l'ordre suivant :

- a. *Appréciation des besoins pastoraux*
- b. *Établissement de la fiche de poste*<sup>15</sup>
- c. *Rencontre des personnes pressenties et discernement avec plusieurs responsables*
- d. *Concertation des responsables de l'appel*
- e. *Appel du laïc choisi.*

Les personnes peuvent être pressenties par les ministres ordonnés, les mouvements, le service diocésain des LME, les LME déjà en mission et d'autres acteurs comme les EAP, les Conseils d'Aumônerie ou les équipes santé... Le discernement, par contre, se fera avec les délégués diocésains, les curés et/ou prêtres.

Le référent du LME<sup>16</sup> est toujours précisé dans la lettre de mission. Ce peut être le curé pour les missions paroissiales, le délégué diocésain santé ou AEP pour les responsables d'aumôneries d'hôpital ou AEP, l'évêque ou le vicaire général pour les missions diocésaines, la direction diocésaine de l'Enseignement Catholique pour les chefs d'établissement...

## 2 – Les critères d'appel

### a. Communion avec le Christ et l'Église

« La nomination est un acte qui établit un lien spirituel entre le laïc mandaté et la mission de l'Église dont l'évêque diocésain est le pasteur. »<sup>17</sup>

- Avoir reçu les sacrements du baptême et de la confirmation.
- Avoir un attachement au Christ avec le désir de se donner et de servir Dieu, la mission supposant un lien étroit et nourri avec le Christ, notamment par la Parole de Dieu et les sacrements.
- Chercher à vivre toujours plus en cohérence avec l'Évangile.
- Avoir un état de vie compatible avec la mission confiée.
- Vivre la mission au nom du Christ et de l'Église.
- Être en communion avec l'Église diocésaine.

### b. Savoir-être, savoir et savoir-faire

La personne appelée doit faire preuve d'un certain nombre de qualités et compétences.

La fiche de poste établie les précise. D'une façon générale, on retrouve :

#### - Savoir-être :

- Être attentif aux besoins des personnes, être à leur écoute, veiller à leur épanouissement
- Faire preuve de discrétion et confidentialité
- Faire confiance
- Valoriser les personnes
- Accepter de se former

#### - Savoir :

- Être familier de la Parole de Dieu et avoir, si possible, des bases de théologie et d'ecclésiologie
- Connaître les réalités de la vie de l'Église
- Avoir des connaissances sur l'environnement dans lequel se situe la mission

#### - Savoir-faire :

- Travailler en équipe, en collaboration avec laïcs, prêtres et diacres.
- Travailler avec les instances collectives (EAP, conseils de communauté d'aumônerie, équipes santé...)
- Coordonner une équipe, la soutenir, déléguer, assurer un suivi
- Rendre compte

### Au final, trois critères essentiels doivent être discernés, à savoir :

- Cette mission correspond-elle bien au désir profond de la personne appelée ?
- Y a-t-il bien relation entre son appel intérieur et l'appel ecclésial ?
- Cette personne contribuera-t-elle, par sa mission, à la construction de l'Église ?

### c. La formulation de l'appel

C'est l'évêque, le délégué diocésain pour les LME, le délégué spécifique (santé, AEP...) ou le curé qui, toujours en lien les uns avec les autres, formule l'appel à l'issue de l'acceptation réciproque.

Les laïcs peuvent se porter candidats pour une mission s'ils estiment avoir les charismes et compétences nécessaires.<sup>18</sup>

Un discernement sera alors entrepris avec les responsables pour vérifier qu'une mission ecclésiale peut être confiée.



*La marche vers Saint-Jacques-de-Compostelle organisée par le Secours Catholique des Hauts-de-Seine avec des personnes en situation de précarité*

## La lettre de nomination et la lettre de mission

*« Les laïcs reconnus idoines ont capacité à être admis par les Pasteurs sacrés à des offices, des charges ecclésiastiques qu'ils peuvent exercer selon les dispositions du droit. »*

*Can.228 du code de droit canonique*

Le diocèse de Nanterre a opté pour une présentation de la lettre de mission en deux documents : **la lettre de nomination** signée par l'évêque qui est le décret par lequel l'évêque tout à la fois crée et confère la charge ecclésiastique et **la lettre de mission** qui est le document établissant les collaborations et les responsabilités précises de la mission.

### 1 – Contenu de la lettre de nomination et de la lettre de mission

*« La lettre de nomination est le mandat donné par l'évêque à un laïc pour prendre en charge une responsabilité pastorale. C'est un acte unilatéral de l'évêque. »<sup>19</sup>*

Par cet acte canonique, l'évêque crée une fonction ecclésiastique dans l'organisation de l'Église diocésaine et la pourvoit en l'attribuant à un laïc pour la durée indiquée dans la lettre.

La lettre mentionne le nom, le lieu et la durée de la mission. Elle donne aussi quatre éléments à respecter pour vivre cette mission :

- la confidentialité,
- l'importance de veiller à l'équilibre vie familiale et/ou personnelle ou vie de communauté,
- la nécessité de prendre les moyens du ressourcement spirituel,
- la participation à l'assemblée annuelle convoquée par l'évêque.

La lettre de nomination signée de l'évêque est contresignée par le chancelier du diocèse pour attester la canonicité de la nomination.

Elle est accompagnée de la lettre de mission. Celle-ci définit le cadre de la mission : l'objet, les différentes activités inhérentes à la mission, les collaborations, le statut, les conditions d'exercice, la formation nécessaire, la désignation du référent. Ce document est élaboré par le délégué du service diocésain des Laïcs en Mission Ecclésiastique en concertation avec tous les acteurs concernés. Ce document est signé par lui ou par le référent du laïc en mission.

### a. Durée de la mission

La mission est donnée sous forme de mandat et non de contrat, pour une durée de trois ans renouvelables. Cependant, dans certains cas, lorsqu'un laïc reçoit une première mission, celle-ci est d'abord établie pour un an renouvelable. Cette disposition a pour objectif de vérifier les conditions de mise en œuvre de la mission afin de proposer des aménagements éventuels.

Tout renouvellement de mission se fait après un entretien de bilan avec le référent du Laïc en Mission Ecclésiale. La mission est renouvelée le plus souvent pour trois ans, mais cette durée peut varier selon le type de mission et chaque contexte particulier.



*Messe d'envoi en mission des nouveaux LME à la cathédrale de Nanterre en septembre 2016*

### b. Remise des lettres de nomination et de mission

L'envoi au nom de l'évêque est la condition nécessaire à la fois pour habiliter le laïc à exercer sa mission et pour le placer dans la perspective de la mission de l'Église.

Lors d'une messe solennelle à la cathédrale en début d'année pastorale, l'évêque appelle chaque nouveau Laïc en Mission Ecclésiale et lui remet sa lettre de nomination.

Puis, son référent lui donne la lettre de mission précisant le cadre de sa responsabilité.

Cet acte liturgique établit officiellement le nouveau Laïc en Mission Ecclésiale dans une fonction et l'habilite à l'exercer de manière autorisée dans l'Église.

Le nouveau Laïc en Mission Ecclésiale sera présenté par la suite à la communauté à laquelle il est envoyé en mission. En priant pour lui, la communauté intériorisera le fait qu'il lui est donné au service de l'Évangile et pour l'édification du Corps du Christ en ce lieu.



*L'évêque remet à de nouveaux LME leur lettre de nomination en septembre 2018 et 2020.*



## 2 – Un appel pour une mission originale

« Être foyer d'accueil » est une mission confiée par l'évêque à des couples depuis 1987.

Le foyer d'accueil est un couple marié, ayant des enfants ou non, qui vient habiter un lieu d'Église (presbytère, aumônerie de l'Enseignement Public, Maison d'Église) pour une mission bénévole et qui témoigne de la joie de l'Évangile dans sa vie de famille et dans le quartier.

C'est une présence rayonnante qui se vit sous la responsabilité du curé, du responsable de l'AEP ou de la Maison d'Église en collaboration avec l'EAP ou l'instance collégiale de décision.<sup>20</sup>

### Le foyer d'accueil s'engage :

- à une présence chrétienne et chaleureuse au sein du quartier où il habite et à créer du lien,
- à partager ses charismes,
- à être en relation avec les différents acteurs pastoraux et à s'impliquer dans la vie pastorale du lieu de vie,
- à susciter l'implication d'autres personnes sans se substituer à celles déjà engagées,
- à vivre au service de la convivialité et à créer des possibilités de rencontres non seulement avec les personnes de la communauté mais aussi avec celles qui viennent occasionnellement,
- à partager une vie fraternelle et évangélique avec tous.

## 3 – Un appel pour une mission qui se développe : l'adjoint(e) en pastorale dans une paroisse

Nommé par l'évêque, l'adjoint en pastoral est un laïc, homme ou femme, qui participe à l'exercice de la charge pastorale d'un curé.

En collaboration avec les autres membres de l'EAP dont il est membre de droit, et sous l'autorité du curé, il prend soin de la communauté chrétienne, veille à la communion avec l'Église diocésaine et universelle et suscite son dynamisme missionnaire. Il porte particulièrement le souci de la triple tâche de l'Église : Annoncer, Célébrer, Servir.

Sa mission concerne d'abord l'ensemble de la paroisse et se caractérise par sa dimension transversale avant de se réaliser dans des domaines pastoraux précis. Il coopère ainsi à l'exercice du pouvoir de gouvernement<sup>21</sup> et est reconnu comme tel par la communauté.

## 4 – La mission des chefs d'établissement de l'enseignement catholique

Avec la responsabilité pastorale que lui confère la lettre de mission, le chef d'établissement a la charge éducative, pédagogique, administrative et matérielle de l'établissement.<sup>22</sup>

Le chef d'établissement assure l'ensemble de ses charges dans la dynamique et à l'aune de sa responsabilité ecclésiale. Il fait en sorte que tous les projets et les structures de l'établissement soient discernés, décidés, accompagnés, évalués et relus à la lumière de l'Évangile reçu dans la Tradition de l'Église, particulièrement sous l'angle de son enseignement éthique et social.<sup>23</sup>

Il reçoit cette mission de l'autorité de tutelle qui lui donne des orientations et lui fixe des objectifs, et à laquelle il rend compte. Celle-ci lui apporte en retour l'aide et le soutien nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.<sup>24</sup>

Sa charge est formalisée par un contrat de travail avec l'organisme de gestion. Elle fait l'objet d'une reconnaissance publique résultant de la déclaration d'ouverture de l'établissement.<sup>25</sup>

Pendant la durée de ses fonctions, le chef d'établissement s'entretient régulièrement avec l'autorité de tutelle. Elle le conseille, lui apporte, si nécessaire, l'aide dont il a besoin et procède avec lui à une évaluation éclairée par tous les avis utiles, et notamment celui du président de l'organisme de gestion. Ces temps de reprise sont l'occasion de relire l'ensemble des charges exercées par le chef d'établissement à l'aune de sa responsabilité pastorale. Ils permettent aussi de valoriser son travail et s'interroger sur les perspectives de formation et de mobilité.<sup>26</sup>

## 5 – Conditions d'exercice de la mission

Certaines missions s'exercent dans le bénévolat et d'autres dans le salariat. Plusieurs facteurs peuvent entrer en ligne de compte : le poids de la charge, les pratiques institutionnelles, les moyens déjà mis en œuvre pour honorer la mission, le désir exprimé de la personne...

### a. Le bénévolat

Dans le dynamisme de son baptême et sa confirmation, chaque personne bénévole répond à un appel du Christ par son engagement dans la mission de l'Église. Elle se met à la suite du Christ par l'Esprit. Le bénévolat est donc d'une grande importance pour la vie de l'Église, il participe à l'exercice de la coresponsabilité qui découle de la mission des baptisés. Le pape Jean-Paul II précise que « le bénévolat doit être considéré comme une expression importante d'apostolat où les fidèles laïcs, hommes et femmes, ont un rôle de premier plan ».<sup>27</sup>

Répondre à un appel, c'est d'abord un don, une disponibilité, un service d'Église et non la satisfaction d'un besoin au sein d'une organisation ; ce n'est pas s'identifier à une fonction, ce n'est pas être propriétaire de sa mission. C'est être associé d'une manière proche à la mission de l'Église dans un engagement qui doit permettre de grandir spirituellement. Par son service, le bénévole renforce son lien au Christ et à l'Église.

Être bénévole au service de l'Église, c'est remplir une mission pour la communauté ecclésiale en mettant à disposition ses charismes, ses qualifications et ses talents.

La dimension de la gratuité ne dispense ni d'organisation, ni de compétence, ni de conscience du travail bien fait. Ces trois qualités sont nécessaires afin que le Laïc en Mission Ecclésiale puisse tenir convenablement sa mission.

### b. Le salariat

Certaines missions peuvent être rémunérées. Un contrat de travail<sup>28</sup> est alors établi par l'employeur, qui peut être le diocèse, la paroisse, l'hôpital, une association ou l'OGEC pour les chefs d'établissement de l'École Catholique, suivant la mission confiée au Laïc en Mission Ecclésiale. Le salaire versé est encadré.<sup>29</sup>



## La formation

« Soyez semblables à des enfants nouveau-nés, soyez avides de la Parole, comme d'un lait pur qui vous fera grandir pour arriver au Salut. »

1 P 2, 2

La personne pressentie pour être Laïc en Mission Ecclésiale doit avoir validé, dans la mesure du possible, une formation initiale, correspondant aux exigences de la mission et poursuivre une formation permanente tout au long de sa mission pour que celle-ci soit toujours mieux ajustée aux besoins de l'Église pour sa mission dans le monde.

L'exhortation apostolique *Christifideles laici*<sup>30</sup> rappelle l'importance de la formation :

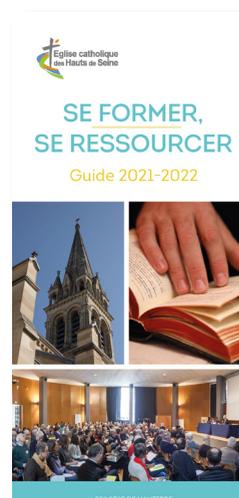
« La formation chrétienne est un processus personnel continu de maturation dans la foi et de ressemblance au Christ, selon la volonté du Père, sous la conduite de l'Esprit Saint... La formation des fidèles laïcs a comme objectif fondamental la découverte toujours plus claire de la vocation personnelle et la disponibilité toujours plus grande à la vivre dans l'accomplissement de leur propre mission »

### Formations généralistes et spécifiques

Dans l'exercice de sa responsabilité, le Laïc en Mission Ecclésiale poursuit une formation permanente. Il suivra les formations spécifiques et les rencontres permettant un partage de pratiques proposées par son service diocésain pastoral de référence (cf. guide des formations).<sup>31</sup>

Par sa mission, il est lié à l'Église diocésaine. C'est pourquoi, il lui est demandé de participer à la formation « En mission dans le diocèse », pendant l'exercice de sa mission. Ce parcours permet de mieux connaître le diocèse et comprendre comment la mission de l'Église universelle est vécue au sein de notre Église diocésaine.

Lors des rencontres régulières avec son référent ou de l'entretien annuel, le Laïc en Mission Ecclésiale choisira la ou les formations qui répondront à ses besoins (formations théologiques, pastorales, pratiques...) que proposent le service diocésain de formation ou des instituts de formation (Annoncer, Bâtir sur le Roc, le Centre d'Intelligence de la Foi, l'Institut d'Études Religieuses, le Theologicum de l'Institut Catholique de Paris, le Centre Sèvres...)



La question de la prise en charge financière de ces formations doit être discutée entre le LME et son référent. De nombreuses formations, nécessaires à la réussite de la mission, doivent être prises en charge par la paroisse, le service diocésain, l'aumônerie...

Une participation peut éventuellement être demandée au LME.

Dans le cas de formations longues, une prise en charge partielle par l'Association Diocésaine de Nanterre est envisageable.

Pour les salariés, certaines formations peuvent être financées par l'organisme collecteur agréé auquel cotisent les paroisses et l'ADN.



Assemblée annuelle des LME en janvier 2016

## L'accompagnement et le ressourcement

*« N'éteignez pas l'Esprit, ne dépréciez pas les dons de prophétie, mais vérifiez tout : ce qui est bon, retenez-le ; Gardez-vous de toute espèce de mal ».*

1Th5, 19-22

Dans la lettre de nomination, l'évêque attire l'attention de chaque Laïc en Mission Ecclésiale, sur des points essentiels :

*« Pendant l'exercice de votre mission, vous êtes tenus à une obligation de réserve et de discrétion, ainsi qu'à une qualité de vie en cohérence avec votre engagement ecclésial.*

*Ce que vous aurez à vivre est un service d'Église. La part active de cette mission devra s'intégrer dans un équilibre harmonieux avec votre vie de famille ou votre vie communautaire ou personnelle.*

*Vous prendrez les moyens de ressourcement spirituel par la prière et l'accompagnement spirituel, conditions nécessaires à l'accomplissement de votre mission ».*

C'est pourquoi, le service diocésain pour les Laïcs en Mission Ecclésiale, en lien avec les services diocésains pastoraux, met à disposition des moyens pour accompagner, soutenir, et nourrir chacun dans son équilibre de vie tout au long de la mission.

### 1 – Le suivi professionnel

Il est demandé au LME, salarié comme bénévole, de mettre en œuvre des compétences, que l'on peut qualifier de « professionnelles » pour un meilleur service de la mission en Église. Le service diocésain des LME veillera avec les services diocésains spécifiques, à faire fructifier les compétences au cours de la mission.

Comme tout salarié, le LME salarié aura à respecter les règles et obligations du Code du travail : temps de travail, gestion des vacances et absences... Le responsable des Ressources Humaines du service économe du diocèse se rend disponible pour toute information et/ou suivi.

Au cours de la dernière année de mission, le LME (salarié ou bénévole) et le délégué diocésain des LME se rencontreront pour envisager l'avenir.

Si une difficulté de collaboration dans la mission semble nécessiter une intervention extérieure, le délégué diocésain des LME, en lien avec le vicaire général et le responsable des Ressources Humaines du diocèse, saisira l'instance de médiation diocésaine pour organiser une rencontre avec les deux parties en conflit. Cette entrevue est prise en charge financièrement par le diocèse comme indiqué dans la lettre de mission.

## 2 – L'accompagnement de / dans la mission

### L'accompagnement communautaire

- L'appel et l'envoi en mission de chaque nouveau Laïc en Mission Ecclésiale lors de la célébration eucharistique, présidée par l'évêque à la cathédrale, rappellent l'appartenance de chacun à l'Église, Corps du Christ.
- L'assemblée annuelle des LME, convoquée par l'évêque est un temps de ressourcement, de rencontre, de partage et d'échange avec l'évêque et les autres LME pour progresser et être confirmé dans sa mission.<sup>32</sup>
- Envoyé dans une communauté, le LME participe et profite pleinement de la prière de cette communauté.
- Les rassemblements diocésains, dont les messes chrismales, les ordinations diaconales et sacerdotales, permettent de se resituer pleinement membre du Corps de l'Église.
- Des rencontres entre homologues de mission pastorale sont organisées soit par le service diocésain concerné soit par le service diocésain des LME afin de partager son expérience dans la mission.
- En fonction des besoins, des rencontres sur un thème donné peuvent être organisées par le service diocésain des LME.

### L'accompagnement individuel

- Chaque LME est invité à rencontrer le délégué diocésain de la pastorale concernée ou les personnes du service, de manière personnelle et régulière, afin de veiller à vivre au mieux sa mission.
- À la fin de chaque année, le responsable ou référent du LME le rencontrera pour un entretien de relecture de mission. L'objectif de cette rencontre annuelle est :
  - de remercier la personne pour ce qu'elle a réalisé pendant l'année, et pour les compétences et qualités qu'elle a mises au service de sa mission,
  - de vérifier l'équilibre entre vie familiale ou communautaire avec la mission d'Église, point de vigilance très important,

- de l'écouter pour comprendre où elle en est de sa motivation, de ses compétences, de sa relation aux autres,
- de décider ensemble des objectifs pour l'année suivante des moyens à mettre en œuvre et des formations,
- d'identifier ses besoins en développant des compétences.

Il est donc demandé de préparer au préalable ce rendez-vous à partir de la lettre de mission et/ou à l'aide d'une grille.<sup>33</sup>

## 3 – L'accompagnement spirituel

*« Apprenons à nous reposer dans la tendresse des bras du Père, au cœur de notre dévouement créatif et généreux. Avançons, engageons-nous à fond, mais laissons-le rendre féconds nos efforts comme bon lui semble. »*

*Pape François, La joie de l'Évangile, n°279*

### Que veut dire « se ressourcer » ?

Pour remplir une mission au cœur d'un monde complexe, où nous vivons avec un rythme accéléré et des tensions, il faut une solidité intérieure. Aller à la Source, lieu d'où jaillit la vie, sollicite un travail personnel au niveau de l'intériorité. Prendre de la distance et du recul, en répondant à l'invitation de Jésus « venez à l'écart » donne des énergies nouvelles et un regard renouvelé.

Chacun est responsable de son propre ressourcement. Pour cela, différents moyens peuvent aider :

- Puiser à la Source des Écritures par l'approfondissement de la Parole de Dieu, par la prière personnelle, la prière communautaire.
- Nourrir sa foi par la pratique de la vie sacramentelle, la lecture spirituelle.
- Veiller aux temps d'intériorité, en prenant du temps pour Dieu : haltes spirituelles ; retraites ; recollections.
- Grandir dans sa vie de foi, par la conversation spirituelle avec un(e) ami(e).

- Progresser dans la vie spirituelle en apprenant à reconnaître la présence de Dieu, à discerner pour orienter davantage sa vie et ses choix selon l'Esprit de Dieu, par l'accompagnement spirituel individuel avec un accompagnateur formé.
- Prier, Relire, Discerner avec le parcours spirituel (proposé par le diocèse)<sup>35</sup>
- Autres ...

**Chacun doit apprendre à reconnaître ce qui lui est le plus adapté en ce moment, pour l'aider davantage à vivre sa mission dans toute sa réalité.**

Une personne au sein du service diocésain pour les Laïcs en Mission Ecclésiale est disponible pour rencontrer chaque LME et l'aider à identifier le type de ressourcement spirituel le plus approprié. Elle propose des accompagnateurs si tel est le besoin.

Par ailleurs, différents temps spirituels sont proposés chaque année aux LME.<sup>36</sup>



## Le renouvellement et la fin de mission<sup>37</sup>

*« Ainsi, réconfortez-vous mutuellement et édifiez-vous l'un l'autre, comme vous le faites déjà. Nous vous demandons, frères, de reconnaître ceux qui se donnent de la peine parmi vous, ceux qui, dans le Seigneur, vous dirigent et vous donnent des avertissements. »*

1 Th 5, 11-12

Au cours de la dernière année de mission, le Laïc en Mission Ecclésiale prendra un temps de discernement personnel et spirituel<sup>38</sup> pour réfléchir au renouvellement de sa mission.

Puis, avant le mois de février, il en parlera avec son référent lors d'une rencontre spécifique au cours de laquelle chacun pourra exprimer son souhait (durée, objectif de la mission,...). Une décision sera alors prise conjointement et communiquée au délégué diocésain des Laïcs en Mission Ecclésiale.

### 1 – En cas de renouvellement

L'évêque, par le service diocésain des Laïcs en Mission Ecclésiale, envoie une lettre de renouvellement dans la mission en fin d'année pastorale. Elle en précise la durée.

### 2 – En cas de proposition d'une nouvelle mission

Après un entretien avec le délégué diocésain des LME, le LME en fin de mission peut être appelé pour une nouvelle mission ecclésiale si les conditions sont réunies : adéquation entre les charismes du LME et le contenu de la mission, lieu géographique, conditions d'exercice...

Il recevra alors de nouvelles lettres de nomination et mission et sera envoyé en mission par l'évêque, à la rentrée pastorale avec tous les nouveaux LME.

### 3 – En cas de fin de mission

En cas de fin de mission, le délégué diocésain ou le référent proposera au LME salarié ou bénévole une réflexion sur son projet d'avenir, aussi en amont que possible. Le service diocésain des LME mettra à sa disposition des personnes ou des outils pour l'accompagner dans sa recherche de nouvelles orientations.

Les LME salariés verront avec leur employeur la procédure à suivre pour la fin de leur contrat (démission, rupture conventionnelle, départ ou mise à la retraite, licenciement).

## - L'entretien de fin de mission

L'entretien de fin de mission est différent de l'entretien annuel. Le référent et/ou la déléguée diocésaine pour les LME auront à cœur de proposer un entretien de fin de mission au Laïc en Mission Ecclésiale durant lequel celui-ci, après avoir fait une relecture personnelle de sa mission, en rendra compte dans un échange fraternel.

## - Une récollection de fin de mission

Une récollection est proposée aux LME qui remettent leur mission. Elle permet de mesurer le chemin parcouru et rendre grâce, même si parfois il est difficile de quitter la mission.

## - Lettre de remerciements

Par une lettre, l'évêque met fin à la mission et exprime ses remerciements à chaque Laïc en Mission Ecclésiale.

Au cours du premier trimestre pastoral après l'été, le service diocésain pour les Laïcs en Mission Ecclésiale propose à tous les LME qui ont remis leur mission, une rencontre à laquelle participe le vicaire général.

*« Nous sommes les dépositaires d'un bien qui humanise, qui aide à mener une vie nouvelle. Il n'y a rien de mieux à transmettre aux autres. »*

*Pape François, La Joie de l'Évangile, n°264*

## Notes

- 1 Décrets synodaux, 1. Laïcs en charge ecclésiale, article 1 (1992)
- 2 Décrets synodaux, 1. Laïcs en Charge Ecclésiale, article 5 (1992)
- 3 n° 30 et 31 des décrets synodaux du diocèse de Nanterre (1992)
- 4 Le curé ou le délégué diocésain sollicitera l'avis du vicaire général et du service des LME en cas de création de nouvelle mission
- 5 Les statistiques concernant le nombre de LME et le type de missions confiées aux LME sont tenues à jour sur le site diocésain : <https://diocese92.fr>
- 6 Concile Vatican II, 1, Lumen Gentium, Constitution dogmatique sur l'Église
- 7 Concile Vatican II, 2, Apostolicam actuositatem, Décret sur l'apostolat des laïcs
- 8 Evangelii Nuntiandi, exhortation apostolique de Paul VI sur l'évangélisation dans le monde moderne, 73 9 Concile Vatican II, §33, Lumen Gentium, Constitution dogmatique sur l'Église
- 10 Christifideles laici, exhortation apostolique de Jean-Paul II sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde, §23
- 11 L'adjectif stable fait référence aux cinq critères proposés par Yves Congar, lors de l'Assemblée plénière de l'Épiscopat français, en 1973, à propos des ministères confiés aux laïcs : « service précis, d'importance vitale, comportant une vraie responsabilité, reconnus par l'Église locale et comportant une certaine durée. »
- 12 « Les laïcs destinataires de lettre de mission sont constitués dans une nouvelle responsabilité qui leur fait engager d'une façon particulière le signe sacramentel de l'Église dans le monde. » Bureau d'études doctrinales. Les ministres ordonnés dans une Église-communion, Documentation Catholique n° 2071, p. 428 (1993)
- 13 Christifideles laici, exhortation apostolique de Jean-Paul II sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde, §20
- 14 Benoît XVI, 7 mars 2010, reprenant le discours du 26 mai 2009, lors de l'ouverture du Congrès ecclésial de Rome
- 15 En concertation par les services diocésains spécifiques et le service diocésain des LME
- 16 Le référent est le responsable hiérarchique du LME
- 17 Conférence des Évêques de France, « Les laïcs en mission ecclésiale en France : quelques repères pour aujourd'hui » (2012)
- 18 Le site internet diocésain publie la liste des missions ecclésiales à confier aux laïcs. Sont indiqués la date de démarrage de la mission et son descriptif en quelques lignes. Des annonces peuvent également paraître sur les feuilles paroissiales ou certains sites internet.
- 19 Cf. can. 145-2 du code du droit canonique
- 20 La lettre de mission des foyers d'accueil précise, pour chaque type de foyer d'accueil, le référent et les interlocuteurs dans la mission 21 Cf. can. 129 § 2 du code de droit canonique
- 22 Art. 145 du statut de l'enseignement catholique
- 23 Art. 151 du statut de l'enseignement catholique
- 24 Art. 154 du statut de l'enseignement catholique
- 25 Art. 155 du statut de l'enseignement catholique
- 26 Art. 161 du statut de l'enseignement catholique
- 27 Christifideles laici, exhortation apostolique de Jean-Paul II sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde, § 41
- 28 Exemple d'un contrat de travail sur demande au service diocésain des LME
- 29 Le salaire versé respecte la grille des salaires minimaux de l'accord d'entreprise de 2012, réévalué chaque année. L'Enseignement Catholique dispose d'une grille spécifique.
- 30 Christifideles laici, exhortation apostolique de Jean-Paul II sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde, § 57
- 31 Cf brochure éditée chaque année par le service des formations et sur le site du diocèse de Nanterre
- 32 C'est le 4ème point essentiel sur lequel l'évêque insiste dans la lettre de nomination de chaque LME : « Vous marquerez le lien avec votre évêque en participant à l'Assemblée annuelle des Laïcs en Mission Ecclésiale à laquelle je vous inviterai prochainement. »
- 33 Disponible sur le site Internet du diocèse de Nanterre
- 34 Extrait de la lettre de nomination des Laïcs en Mission Ecclésiale
- 35 Cycle de 3 jours pour relire sa mission sous la conduite de l'Esprit-Saint, proposé par le service diocésain des formations
- 36 Cf. site internet diocésain, page ressourcement ou livret de formations
- 37 En plus des cas décrits dans le paragraphe ci-dessous, l'évêque peut, de façon tout à fait exceptionnelle, en vertu de sa charge épiscopale, procéder au retrait de la lettre de nomination du LME, après lui en avoir communiqué les motifs au cours d'un entretien oral (cf lettre de mission)
- 38 Un temps de récollection est proposé aux LME pour aider à ce discernement



*« Vous êtes le sel de la terre...  
Vous êtes la lumière du monde... »*

Mat 5, 13-14

 Église catholique  
dans  
les Hauts-de-Seine

**Service diocésain  
des Laïcs en Mission Ecclésiale**

lme@diocese92.fr  
Nanterre, juin 2021

[www.diocese92.fr](http://www.diocese92.fr)